

PROCES –VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 MAI 2020

L'an Deux Mil vingt le 13 Mai à 15 heures
le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-de-Boixe dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard LACOEUILLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 Mai 2020

Présents : M. LACOEUILLE / Mme PELLETIER / M. MIRGALET / M. BORDES / Mme GIROUX-MALLOT / Mme COLLIGNON / Mme LE FLOCH.

Pouvoirs : M. EDRICH / Mme MANDIN / Mme MALTAT-YAMEOGO.

Absents : M. FOUCAUD / Mme DECELLE.

Secrétaire de séance : M. MIRGALET.

En accord avec les nouveaux élus au 1^{er} tour des élections le 15 Mars dernier, toujours pas installés dans leurs fonctions en raison de l'état d'urgence liée à la crise sanitaire Covid-19, le Conseil municipal sortant s'est réuni le 13 Mai pour avancer dans la gestion communale et prendre des décisions urgentes concernant le personnel.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 :

Le dernier budget du mandat de Bernard LACOEUILLE, comme tous les précédents a été voté à l'unanimité des membres présents sans augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales.

Le budget principal de la Commune s'élève à 2 134 927.59 € en fonctionnement et à 952 047.88 € en investissement.

Le budget annexe du Foyer Résidence de l'Abbaye s'élève à 635 143.35 € en fonctionnement et à 492 648.14 € en investissement.

PROLONGATION DE CONTRAT ET REMPLACEMENT DE PERSONNEL :

Le contrat unique d'insertion conclu au service culturel de la Commune 22 heures par semaine à l'accueil de l'Abbaye est renouvelé pour 12 mois supplémentaires à compter du 22 Juin 2020.

Pour pallier la fin d'un contrat ainsi qu'à un départ prochain en retraite, et faire face au surcroît de travail pour assurer les règles d'hygiène demandées par les différents protocoles sanitaires liés à la crise du Covid-19, un agent contractuel pour accroissement d'activité sera embauché du 1^{er} juin au 3 juillet inclus, il sera remplacé par un contrat d'accompagnement dans l'emploi pour une durée de 10 mois à compter de la rentrée scolaire 2020/2021.